VILLE DE MARLE

Infos Marloises

N°2 - Déc. 2023

Le mot du Maire

" L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes; c'est d'eux dont il est comptable; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action ".
François Mitterrand



Dominique GODBILLE
Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Nous arrivons déjà fin 2023. Les études dans le cadre de Petites Villes de Demain (P.V.D) commencent ou vont commencer, Elles seront prises en charge par l'Etat, par l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire (A.N.C.T).

* Etude commerciale effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I)
* Etude sur l'habitat, Opération d'Amélioration de l'Habitat
* Etude à venir sur le Tourisme, le Patrimoine et la Culture faite par Aisne Tourisme
* Etude à 360 ° sur Marle (commerces, industries, mobilités, espaces verts, ...).

Monsieur Druart Boris chef de projet réunira des commerçants, artisans, différents acteurs de la ville de Marle, des élèves de l'école et du collège (futurs adultes de Marle et des alentours), des habitants, ... pour les consulter sur des actions futures pouvant les concerner, sur les demandes qui pourraient être prises en compte.

Deux autres études seront à la charge de la commune.

* Etude pour les travaux à effectuer pour l'église, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)
* Etude pour les deux zones de captage de distribution de l'eau.

Toutes ces études seront là pour faire un bilan diagnostic et nous aider à mieux appréhender les changements futurs pour notre ville.

Bien sûr nous demanderons des subventions éventuelles pour nous aider à la réalisation de ces études et des travaux futurs.

Pour la voie créée pour les bus (mise en sécurité) près des écoles du Bois Joli et de Jean Macé, nous avons des retours positifs aussi bien au niveau de l'Education Nationale, de la RTA (Direction et chauffeurs) que de la Région et des parents.

L'Inspecteur de l'Education Nationale (I.E.N) fût enchanté de la nouvelle classe mise en place dans l'annexe. Nous pouvons remercier les agents de la commune pour ce beau résultat. Ce qu'a d'ailleurs fait l'I.E.N lors de la réunion de rentrée avec les enseignants. Les locaux étaient prêts pour la reprise des cours suite aux travaux et déménagement effectués.

En 2024, un audit sur l'adressage total de la ville sera effectué par la poste sur Marle. L'Etat nous oblige à revoir toutes les adresses de la ville. Cela va simplifier la clarté, la précision pour les GPS, le cadastre, la fibre, les secours, ... Pour les personnes qui auront des changements de numéros, seule la carte grise sera à changer et ce sera gratuit. Une réunion d'information sera mise en place et la poste présentera aux habitants concernés ces modifications et répondra à vos inquiètudes.

Nous allons continuer les travaux du central et réhabiliter la partie «hôtel» : aménagement des chambres, accès handicapé, remise aux normes de l'électricité, ... Nous avançons certes doucement mais nous devons attendre aussi les subventions pour ne pas grever nos finances. Les futurs travaux de la SCNF sur la voie Laon - Hirson, et Marle servant de base, peuvent engendrer des besoins d'hébergement.

Les travaux de la route (Avenue de Verdun - Rond-point de la Grenouille) seront effectués sur plusieurs années car le coût pour la commune est important, les emprunts consentis précédemment pèsent encore sur notre budget, le pont doit être refait, ... Nous pensons commencer par l'Avenue de Verdun et le croisement (rue du Docteur Galoy - Rue Desains et Avenue de Verdun). Le but : améliorer le stationnement , ralentir la circulation, espaces verts, piétons, ...

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes. Une pensée pour ceux qui sont dans la peine.

" Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur ".
Nelson Mandela

Cordialement, le Maire, Dominique GODBILLE

MAIRIE DE MARLE

Tél : 03.23.21.75.75

Horaires secrétariat :
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 08h30-12h00 / 13h15-17h00
Samedi : 09h00-12h00 le 1er Samedi de chaque mois, pour les CNI - Passeports
Courriel : contact@ville-marle.fr
Site internet : https://www.ville-marle.com
Facebook : https://www.facebook.com/villedemarle

Vos élus à votre écoute :
- le Maire : Dominique GODBILLE sur rendez-vous au : 03.23.21.75.75
- les Adjoints sont disponibles sur rendez-vous : le CCAS : Liliane PERTIN
  Permanence Insertion : Karine LAMORY
- Distribution Banque Alimentaire : les 2èmes et 4èmes Mardis du mois de 9 h 30 à 10h 30 à la Chapelle Saint-Nicolas
- les Conseillers Départementaux : en Mairie Pierre-Jean VERZELEN - Isabelle ITTELET les 1ers et 3èmes vendredis du mois de 11h à 12h

- CDAD de l'Aisne : Conseil Départemental d'Aide au Droit - Aide Juridique gratuite tél : 03.60.81.30.10
- Clésence : apt 1 Résidence Mozart 1,impasse P.Soupault
  les Mercredis de 13h30 à 16h30
  Accompagnement dans la recherche d'un logement
- France Victimes 02 : sur Rendez-vous au : 03.23.20.65.61
- SoliHa : Rénovation - Energie / Salle PMI 1er lundi du mois de 9h30 à 10h30

- SoliHa : Amélioration de l'habitat /Salle PMI 3ème mercredi du mois de 15h30 à 16h30
- Permanence Infirmière PMI : 03.23.24.88.02 les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 9h30 à 11h30 Salle PMI
- DIPAS : 03.23.24.68.40
- GEIQ (accès à l'emploi) Sur rendez-vous au : 03.23.80.05.00 - contact@epe-geiq.fr www.epe-geiq.fr / www.facebook.com/geiqlaon
- S.A.T.T (recherche d'un service d'entretien extérieur intérieur, petits travaux ...) : 06.72.40.19.11 - 03.23.07.18.18 ou recherche d'un emploi : saat02@wanadoo.fr

*Journal édité par nos soins en 1100 exemplaires. En ligne sur le site de la Ville : **www.ville-marle.com**. Responsable de la Publication : Dominique GODBILLE Maire.*

CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ANTS

Nouveau

Désormais vous pouvez prendre directement rendez-vous en ligne pour faire votre carte d'identité ou votre passeport. Pour cela rien de plus simple.
Faire une prédemande sur internet sur : https://ants.gouv.fr

Ensuite en allant sur le site de la ville de marle : www.ville-marle.com
et en haut à droite vous pourrez prendre votre rendez-vous en ligne pour faire le dépot de votre dossier et venir chercher votre carte d'identité ou passeport par la suite.



Dans un premier temps vous créez votre compte



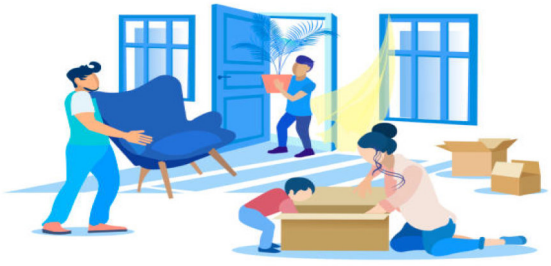
Dans un deuxième temps vous vous connectez à votre compte pour choisir la date du rendez-vous.



Pour rappel, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci soit équipée d'une station d'enregistrement.

ÉTAT CIVIL





Du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

- 45 décès
- 173 arrivées
- 4 mariages
- 76 départs
- 7 pacs
- Population + 65
- 13 naissances

“PROJET CENTRE VILLE - CENTRE BOURG”

1. **Dispositif « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs » porté par la Région Hauts de France (HDF) :**

La ville de Marle a été lauréate du dispositif « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs ».

A cet effet, la commune s’engage à favoriser l’installation des commerces en centre-ville.

En novembre dernier, nous avons organisé une rencontre entre commerçants, artisans, porteurs de projets et institutions (Région Hauts-de-France, Chambre des Métiers et de l’Artisanat, Chambre de Commerce et d’Industrie, BGE Création d’entreprise et la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre) afin d’échanger sur les aides destinées aux commerçants et artisans afin de se développer. Pour l’occasion un guide pratique a été créé par nos soins.

Le guide du commerçant et de l’artisan

SCAN ICI

CONVENTION avec le Procureur de la République

1. **Convention de mise en œuvre de la procédure de transaction municipale :**

La ville a contractualisé une procédure de transaction municipale avec l’État. Les modalités sont :

- **Réparation d’un préjudice subi par la commune (1 500 euros maximum),**
- **L’exécution d’un travail non rémunéré d’une durée maximum de 30 heures.**



2. **Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l’ordre :**

La ville a contractualisé un protocole de mise en œuvre de procédure de rappel à l’ordre. Celui-ci s’applique pour :

- **Les atteintes aux personnes,**
- **Les atteintes aux biens,**
- **Les atteintes contre la Nation, l’État ou la paix publique,**
- **Les atteintes au domaine public routier communal.**

Le rappel à l’ordre peut se faire oralement ou à l’écrit par Monsieur le Maire. Les faits seront rapportés au Procureur de la République.



De droite à gauche : le Procureur Guillaume Donnadieu
le Maire Dominique Godbille - le Commandant Sébastien Minier

“PETITES VILLES DE DEMAIN”

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES — Petites villes de demain

Petites Villes de Demain : un programme qui accompagne les projets de territoire.

Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l’environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu’à 2026.

Les axes de ce programme sont :

- **L’amélioration de l'habitat,**
- **Le soutien aux commerces & services,**
- **La valorisation du patrimoine, et du tourisme**
- **Les équipements et services**
- **L’implication des habitants dans les projets menés par le territoire.**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, plusieurs dispositifs seront mis en place afin de compléter l’offre. L’opération de revitalisation du territoire, par exemple donne accès au dispositif Denormandie. Le dispositif Denormandie est une aide fiscale accordée dans le cadre d'un investissement locatif. Il est destiné à encourager la rénovation dans l’ancien pour répondre aux besoins de logement des populations. Plus concrètement, ce dispositif prend la forme d’une réduction d’impôt sur le revenu accordé aux particuliers achetant un logement vide à rénover dans certaines zones, pour le mettre ensuite en location.

Depuis le 1 Juillet 2023, Monsieur Boris DRUART est le chef de projet du service Petites villes de demain de Marle. Il est présent en mairie tous les mardis et joignable via l’adresse mail : chefdeprojet.pvd@ville-marle.fr

CCAS

Dans notre dernière édition, nous avons évoqué les travaux à la chapelle Saint-Nocolas. Cette rénovation a été effectuée en juillet et août. Pour le sol et l'isolation des combles, nous avons eu recours à une entreprise marloise. Des bénévoles ont repeint les murs et installé un nouveau chauffage.

Grâce à cette équipe nous avons pu faire des économies de main d'oeuvre. Merci aux personnes qui nous ont fait don de matériel électrique et de pinceaux.
Avec toute cette générosité, nous étions opérationnels en septembre.



YVES DUTEIL



Fin septembre, la commune de Marle a eu l'honneur de recevoir Mr Yves Duteil pour un concert à l'église. Le CCAS a offert aux aînés ainsi qu'aux résidents de l'Ehpad, une centaine d'entrées gratuites. Cela a ravi toutes ces personnes, ce concert a eu un très grand succès qui nous a incités à organiser une 2ème séance.

DISTRIBUTION 2024

BANQUE ALIMENTAIRE

09 ET 23 JANVIER
13 ET 27 FEVRIER
12 ET 26 MARS
09 ET 23 AVRIL
07 ET 21 MAI
04 ET 18 JUIN
10 ET 24 SEPTEMBRE
08 ET 22 OCTOBRE
05 ET 19 NOVEMBRE
10 ET 17 DECEMBRE

SOUS RÉSERVE DE MOFICATION

> « Nous ne pouvons pas aider tout le monde, mais tout le monde peut aider quelqu'un »

VÊTEMENTS

Le CCAS a mis en place une nouveauté ... Une distribution de vêtements, chaussures, linge de maison, vaisselle, gratuitement ouvert à tous !
Je remercie personnellement une ancienne Marloise qui nous offre bien gracieusement tous ces dons.



COLLECTE NATIONALE

La collecte nationale de la Banque Alimentaire a eu lieu le 22 et 23 novembre. Grâce à vos dons cela est toujours un plus pour les personnes en difficultés. Merci de votre générosité et de votre participation.

REMERCIEMENTS

Chers habitants de notre commune du Marlois, nous tenions par ces quelques lignes à leur faire part de notre gratitude, en adressant nous sincères remerciements à la présidente du CCAS Liliane PERTIN ainsi qu'à son mari Michel et aux bénévoles de la Banque Alimentaire, pour leur accueil agréable et chaleureux lors des distributions alimentaires.

Par leur présence, ils redonnent aux familles dans le besoin un peu de chaleur dans leur cœur et ils sont toujours à l'écoute de nos petits problèmes de la vie. Nous souhaitons, également, remercier toutes les personnes qui ont fait preuve de générosité pendant la collecte nationale des Banques alimentaires, permettant aux familles de plus en plus nombreuses, victimes de l'inflation, de retrouver un peu d'espoir. Sans toutes ces personnes au grand cœur beaucoup d'entre elles sombreraient dans le découragement.

Encore un grand merci au CCAS. Rien n'est plus beau que de voir cette lumière dans les yeux d'un enfant qui est heureux grâce au dévouement de ses bénévoles.
« La pauvreté, c'est de jour en jour. La richesse, ne vient pas en un jour. Le respect c'est toujours. Si tout le monde voulait se tenir la main, ensemble nous pourrions parcourir un long chemin».

Texte de l'initiative de Mme BERNARDIN, Mme LOUKACHEF et Mr GRANDIN et sa fille.

BÉNÉVOLAT

Monsieur le Maire, en alliance avec le CCAS, a proposé aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux retraités, de bien vouloir nous offrir un peu de leur temps, pour faire du bénévolat au sein de la commune, pour des travaux d'entretien au cimetière. Une vingtaine de personnes ont répondu favorablement.

INFLATION

A cause de l'inflation et de la difficulté d'approvisionnement de certains produits alimentaires, nous avons pris la décision d'adapter le colis de Noël avec des denrées moins festives, pour éviter le dépassement de l'enveloppe financière du CCAS. Nous espérons que le colis vous donera satisfaction.

BONNES FÊTES

Le conseil d'administration du CCAS, les bénévoles de la banque alimentaire, Monsieur le Maire et moi-même, nous vous souhaitons de Bonne Fêtes de fin d'année.

Bien cordialement la Maire-adjointe
Mme PERTIN Liliane

NOUVEAU COMPLEXE SCOLAIRE

Nous avons réalisé le déménagement de l'école des Remparts vers les écoles Jean Macé et Bois Joli. Un nouveau complexe scolaire proche du restaurant et de la crèche a été créé. Un nouveau passage des bus, afin de sécuriser les lieux pour les piétons, a également été réalisé.

Aménagements de la voierie pour le passage des bus pour les écoles.





LA GARE SNCF - TRAVAUX

HIRSON <> LAON

PROXI P64

Les horaires indiqués sont susceptibles d'évoluer. Il est conseillé de vérifier les horaires actualisés sur le site TER Hauts-de-France, SNCF Connect ou toute autre application de mobilité la veille de votre déplacement à partir de 17h.

Horaires *prévisionnels* valables du 10 décembre 2023 au 14 décembre 2024 — Version du 15/11/2023

Lundi à vendredi

N° de ligne	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	TER P61	P64
							①					
	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV
	Provenance										Arrivée	
HIRSON-ÉCOLES											18 27	
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]							12 15	15 50	17 25	18 25		
HIRSON	05 03	05 51	06 00	06 03	07 45	11 13	12 20	15 55	17 30	18 30	18 30	19 08
Origny-en-Thiérache	|	06 00	|	06 12	07 54	|	12 29	|	17 39	18 39	|	|
La Bouteille	|	06 08	|	06 20	08 02	|	12 37	|	17 47	18 47	|	|
Vervins	05 29	06 20	06 26	06 32	08 14	11 39	12 49	16 21	17 59	18 59	|	19 34
Lugny	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|
MARLE-SUR-SERRE	05 46	06 37	06 43	06 49	08 31	11 56	13 06	16 38	18 16	19 16	|	19 51
Voyenne	|	06 42	|	06 54	08 36	|	13 11	|	18 21	19 21	|	|
Dercy-Froidmont	|	06 49	|	07 01	08 43	|	13 18	|	18 28	19 28	|	|
Barenton-sur-Serre	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|
Barenton-Cel	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|
Verneuil-sur-Serre	|	06 58	|	07 10	08 52	|	13 27	|	18 37	19 37	|	|
Barenton-Bugny	|	07 04	|	07 16	08 58	|	13 33	|	18 43	19 43	|	|
LAON GARE ROUTIÈRE	06 15	07 18	07 12	07 30	09 12	12 25	13 47	17 07	18 57	19 57	|	20 20
N° DE CIRCULATION	38350	38352	38354	38356	38358	38360	38362	38364	38366	38368	841603	38370

① Circule le mercredi

Samedi

N° de ligne	P64	P64	P64	P64	P64	P64
	S	S	S	S	S	S
HIRSON-ÉCOLES						
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]						
HIRSON	05 51	07 55	09 56	11 51	15 55	17 48
Origny-en-Thiérache	06 00	08 04	10 05	12 00	16 04	17 57
La Bouteille	06 08	08 12	10 13	12 08	16 12	18 05
Vervins	06 20	08 24	10 25	12 20	16 24	18 17
Lugny	|	|	|	|	|	|
MARLE-SUR-SERRE	06 37	08 41	10 42	12 37	16 41	18 34
Voyenne	06 42	08 46	10 47	12 42	16 46	18 39
Dercy-Froidmont	06 49	08 53	10 54	12 49	16 53	18 46
Barenton-sur-Serre	|	|	|	|	|	|
Barenton-Cel	|	|	|	|	|	|
Verneuil-sur-Serre	06 58	09 02	11 03	12 58	17 02	18 55
Barenton-Bugny	07 04	09 08	11 09	13 04	17 08	19 01
LAON GARE ROUTIÈRE	07 18	09 22	11 23	13 18	17 22	19 15
N° DE CIRCULATION	38352	38372	38374	38376	38378	38380

Dimanche et fête

N° de ligne	P64	P64	P64
	DF	DF	DF
HIRSON-ÉCOLES			
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]			
HIRSON	08 48	15 20	17 50
Origny-en-Thiérache	08 57	15 29	17 59
La Bouteille	09 05	15 37	18 07
Vervins	09 17	15 49	18 19
Lugny	|	|	|
MARLE-SUR-SERRE	09 34	16 06	18 36
Voyenne	09 39	16 11	18 41
Dercy-Froidmont	09 46	16 18	18 48
Barenton-sur-Serre	|	|	|
Barenton-Cel	|	|	|
Verneuil-sur-Serre	09 55	16 27	18 57
Barenton-Bugny	10 01	16 33	19 03
LAON GARE ROUTIÈRE	10 15	16 47	19 17
N° DE CIRCULATION	38382	38384	38386

Lundi à vendredi

N° de ligne	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64	P64
						②					
	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV
LAON GARE ROUTIÈRE		06 23	08 25	12 35	15 58	17 22	17 22	18 25	19 07	20 33	
Barenton-Bugny	|	|	|	12 49	|	|	17 36	18 39	19 21	|	
Verneuil-sur-Serre	|	|	|	12 55	|	|	17 42	18 45	19 27	|	
Barenton-Cel	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	
Barenton-sur-Serre	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	
Dercy-Froidmont	|	|	|	13 04	|	|	17 51	18 54	19 36	|	
Voyenne	|	06 49	|	13 11	|	|	17 58	19 01	19 43	|	
MARLE-SUR-SERRE	06 44	06 54	08 54	13 16	16 27	17 51	18 03	19 06	19 48	21 02	
Lugny	|	|	|	|	|	|	|	|	|	|	
Vervins	07 01	07 11	09 11	13 33	16 44	18 08	18 20	19 23	|	21 19	
La Bouteille	07 13	07 23	|	13 45	|	|	18 32	19 35	|	|	
Origny-en-Thiérache	07 21	07 31	|	13 53	|	|	18 40	19 43	|	|	
HIRSON	07 30	07 40	09 37	14 02	17 10	18 34	18 49	19 52	|	21 45	
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]	07 35	07 45	|	14 07	17 15	|	|	|	|	|	
HIRSON-ÉCOLES											
N° DE CIRCULATION	38353	38351	38355	38357	38359	38361	38363	38365	38367	38369	

② Ne circule pas pendant les vacances scolaires

Samedi

N° de ligne	P64	P64	P64	P64	P64	P64
	S	S	S	S	S	S
LAON GARE ROUTIÈRE	07 45	10 15	12 35	15 21	18 42	19 42
Barenton-Bugny	07 59	10 29	12 49	15 35	18 56	|
Verneuil-sur-Serre	08 05	10 35	12 55	15 41	19 02	|
Barenton-Cel	|	|	|	|	|	|
Barenton-sur-Serre	|	|	|	|	|	|
Dercy-Froidmont	08 14	10 44	13 04	15 50	19 11	|
Voyenne	08 21	10 51	13 11	15 57	19 18	|
MARLE-SUR-SERRE	08 26	10 56	13 16	16 02	19 23	20 11
Lugny	|	|	|	|	|	|
Vervins	08 43	11 13	13 33	16 19	19 40	20 28
La Bouteille	08 55	11 25	13 45	16 31	19 52	20 40
Origny-en-Thiérache	09 03	11 33	13 53	16 39	20 00	20 48
HIRSON	09 12	11 42	14 02	16 48	20 09	20 57
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]	|	|	|	|	|	|
HIRSON-ÉCOLES						
N° DE CIRCULATION	38371	38373	38375	38377	38365	38379

Dimanche et fête

N° de ligne	P64	P64	P64	P64
	DF	DF	DF	DF
LAON GARE ROUTIÈRE	10 45	14 44	17 38	20 15
Barenton-Bugny	10 59	14 58	17 52	20 29
Verneuil-sur-Serre	11 05	15 04	17 58	20 35
Barenton-Cel	|	|	|	|
Barenton-sur-Serre	|	|	|	|
Dercy-Froidmont	11 14	15 13	18 07	20 44
Voyenne	11 21	15 20	18 14	20 51
MARLE-SUR-SERRE	11 26	15 25	18 19	20 56
Lugny	|	|	|	|
Vervins	11 43	15 42	18 36	21 13
La Bouteille	11 55	15 54	18 48	21 25
Origny-en-Thiérache	12 03	16 02	18 56	21 33
HIRSON	12 12	16 11	19 05	21 42
*HIRSON (lycée Joliot-Curie)]				
HIRSON-ÉCOLES				
N° DE CIRCULATION	38381	38383	38385	38387

*L'arrêt Hirson (Lycée Joliot -Curie) ne sera pas desservi pendant les vacances scolaires

] Retrouvez des circulations complémentaires sur une autre fiche horaires.

Le transport des vélos est gratuit dans les TER en Hauts-de-France. Il n'est pas garanti à bord des autocars.

Desserte assurée par autocar avec tarification SNCF.

Favorisez le direct de MARLE - LAON de 6h43 et le retour de LAON - MARLE de 17h22 pour augmenter votre chance d'avoir de la place dans le bus.

LA GARE DE MARLE

Une réunion organisée par Mr COULON.C Vice-Président de la Région Hauts-de-France. Il est venu présenter les modifications qui vont avoir lieu à la gare de Marle durant la période de travaux prévue jusqu'en 2026. Les représentants de la SNCF voyageurs et réseaux étaient présents.



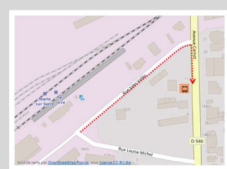
De gauche à droite sur la table centrale : Mr VERZELEN. P-J Sénateur - Mr GODBILLE.D Maire de Marle - Mr COULON.C - Mr THOMAS. J-J Maire d'Hirson - Mme RIBEIRO.C Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la serre.

TER HAUTS-DE-FRANCE

CARS SNCF

Gare de Marle sur Serre

Vers Laon : en cas de substitution routière de votre train, veuillez vous reporter à l'arrêt situé 11 avenue Carnot





Vers Hirson : en cas de substitution routière de votre train, veuillez vous reporter à l'arrêt situé 18 avenue Carnot





LA BIBLIOTHÈQUE



Nouveau

Un catalogue en ligne plus convivial !

https://www.bibliotheque-marle.fr

Tél : 03.23.20.56.77

Pour vous connecter rien de plus simple ! Venez vous inscrire à la bibliothèque ! Ensuite sur le site ci-dessus :
rentrez votre identifiant de connexion (qui correspond à votre numéro de carte de lecteur)
et votre mot de passe : (jour et mois de votre date de naissance (jj/mm)) et vous pourrez ainsi :

Aller sur le catalogue de la bibliothèque

Faire des réservations

Voir les nouveautés !

Et sur «Mon Compte»
vous pouvez voir vos prêts en cours, les prolonger, ...

UN NOUVEL ESPACE JEUNESSE



UN ESPACE ADULTE RÉAMÉNAGÉ



LE CONCOURS « A LA DECOUVERTE DE NOTRE VILLE »



Comme chaque année, depuis 10 ans, la Bibliothèque Municipale a organisé son concours « A la Découverte de notre Ville ».

Le but de ce concours est de retrouver dans Marle les photos qui vous sont présentées. Celles-ci sont visibles, à la Bibliothèque, à partir de juin jusqu'à septembre. (Le concours est ouvert à tous)

A l'année prochaine pour d'autres découvertes.

10ème Concours de la Bibliothèque
« A la découverte de notre ville 2023 »



Photo n° 1 : Rue des Moulins



Photo n°2 : Rue Desains (Bibliothèque)



Photo n° 3 : Rue Général Leclerc



Photo n° 4 : Rue Fosses des Huguenots



Photo n° 5 : Rue Lalouette



Photo n°6 : Rue Louise Michel

Gagnants Adultes	Gagnants Juniors
FERDINAND CARLIER	TOM VIEVILLE
CHRISTOPHE PARADIS	MADYSON DELFOSSE
CYRIL LECU	LOUANE CAMUS
SYLVENE LAURENT	VALENTIN HOQUET
HELENE CARON	JUSTINE HOQUET
EVELYNE DELFOSSE	ARTHUR FREMONT
NICOLAS KOUDLANSKI	CHLOE LOBJOIS
MURIEL FOURNIER	ELISE GERARDIN
MAGALI MAGONNET	JUSTINE CAMUS
MARTINE PILLOY	YANCIE LECU
KYLLIAN DELFOSSE	FAUSTINE PARADIS
PASCALE ELOY	LISON PARADIS
MYRIAME FREMONT	

FREQUENTATIONS 2023

Le Musée : 3000 personnes
La Piscine : 4000 personnes
La Bibliothèque : 2000 personnes et 14 classes tous les 15 jours.

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Le 17 Novembre dernier, le Syndicat d'initiative a eu le plaisir d'accueillir sa 46ème exposition peinture après une interruption d'activité de 3 ans pour différentes raisons comme le Covid19, etc ...

Cette exposition a mis en valeur deux jeunes artistes marlois qui ont pu exposer pour la 1ère fois une trentaine de leurs oeuvres durant une période de 3 semaines.

Ludivine Felzinger qui ne pratique son art que depuis le 2ème confinement a su surpendre les personnes qui sont venu admirer ses oeuvres.

Et Thikas qui peint depuis plusieurs années sans montrer ses oeuvres, peur de ne pas être à la hauteur des regards des visiteurs, a pu être agréablement surpris des compliments que lui ont fait les visiteurs.

Ces 2 artistes ont permis au Syndicat d'Initiative de pouvoir réouvrir ses portes avec une exposition de qualité et accueillir 150 personnes. Encore merci à eux d'avoir osé franchir le 1er pas d'une longue carrière d'artiste.

Le Président Freddy Lubin
et les Membres du Syndicat d'Initiative.











Jusqu'au 05 janvier 2024
Venez découvrir notre vitrine de Noël.
Syndicat d'Initiative - 3, Rue Notre-Dame

LE BON GESTE CITOYEN



Pour le trottoir situé devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe.

Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas.

L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même.

Pour le trottoir situé devant un immeuble copropriété verticale (immeuble) c'est au syndic de copropriété de s'acquitter de cette mission.

Le plus souvent c'est l'entreprise de nettoyage qui entretient la résidence qui s'occupe aussi du nettoyage de la portion de trottoir concernée.

Pour conclure, le trottoir devant chez vous ne vous appartient pas, vous ne pouvez pas l'occuper, y stationner mais vous avez l'obligation de l'entretenir et vous pouvez être jugé responsable en cas d'accident. En effet, si l'accident est causé par un trou dans le revêtement pas exemple, la commune sera responsable.

DÉPÔT SAUVAGE





LES TROTTINETTES





CE QUI A CHANGÉ DANS LA RÉGLEMENTATION

Depuis le 1er Septembre 2023 l'âge minimum légal est passé de 12 à 14 ans *

CE QUI NE CHANGE PAS

- Une seule personne par trottinette
- Téléphone / casque audio / oreillets INTERDITS
- Interdiction de rouler sur les trottoirs
- Assurance OBLIGATOIRE

Vitesse limitée à 25

* Décret 2023-848 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnels motorisés publié au journal officiel du 1er septembre 2023

LE COMITÉ DES FÊTES

Bilan de la saison du Comité des fêtes :

- Le 25 février nous avons effectué le traditionnel défilé du mardi gras dans les rues de Marle suivi d'une collation qui a était offerte dans la salle Pierre Brasseur.

- Le 8 avril nous avons invité les enfants marlois à une chasse aux œufs dans le parc du musée de Marle. Nous avons accueilli environ 75 enfants avec une recherche supplémentaire : 2 gros chocolats étaient à trouver.

- Le 22 avril nous avons organisé une sortie à Berck en bus au moment du festival international de cerf volant auquel nous avons emmené 61 personnes de tous les âges.

- Le 14 mai la traditionnelle foire du printemps a eu lieu dans les rues du centre ville avec un total de 72 exposants qui étaient au rendez-vous avec la participation de quelques associations marloises afin d'animer cette journée ensoleillée.

- Le 21 juin nous avons organisé la fête de la musique place du bail, avec la participation des associations marloises (Marle Country, Let's Sing Together, ...)

- Le 13 juillet les associations marloises se sont données rendez-vous au départ de la place de la gare pour un traditionnel défilé dans les rues de Marle avec la participation d'une troupe de majorettes de Guise (les rafal's). Une soirée Disco a suivi, place du bail, avec la participation de Antares sonorisation.

- Le 14 juillet le Comité des fêtes à organisé un repas républicain place du bail. Toute la journée, diverses activités avec des structures gonflables pour petits et grands, des jeux en bois étaient mis a disposition avec la participation de la Boule Marloise.

- Les 1-2-3 septembre, lors de la fête communale, le comité des fêtes a programmé :
* 1er septembre : soirée disco avec DJ mousse
* 2 septembre : participation de l'association LET'S SING TOGETHER tout l'après-midi suivi d'une seconde soirée disco avec DJ mousse
* 3 septembre : participation de PRESTISHOW avec Eddy Parker et Rémy Parker et toute la troupe pour un concert d'une durée de 2h30. Pendant ce temps des échassiers gonfleurs de ballons déambulaient tout autour de la fête

- Le 28 octobre nous avons organisé un après-midi et une soirée halloween qui a débuté avec le défilé des enfants déguisés dans les rues de Marle suivi de la soirée halloween à la salle Simone Signoret. ANTARES SONORISATION a animer cette soirée. Nous avons procédé à l'élection du plus beau déguisement de la soirée pour les petits et les grands. Environ 200 personnes ont fait le déplacement pour cette soirée

- Le 11 novembre, nous avons organisé un concours de belote à la salle Pierre Brasseur avec la participation de 26 équipes pour tenter de remporter différents lots. Le Comité des fêtes avait mis en jeu un porc, débité et préparé par la Boucherie Marloise

- Le 2 et 3 décembre le Comité des fêtes a organisé en centre ville un Marché de Noël avec la participation d'environ 25 exposants et aussi d'une calèche tirée par 2 chevaux pour une petite ballade dans les rues de Marle

-Le 10 décembre le Comité des fêtes a organisé un loto à la salle Simone Signoret qui s'est vu afficher complet pour un après-midi détente. Des lots de valeur furent emportés.



















LES LOTOS A MARLE



13 janvier - Moto-club de Marle Plomion
03 février - Carte Blanche
24 février - K'Dance
17 mars - Marle Sports Handball
06 avril - Les P'tits Marlous
13 avril - Le Ping Marlois
04 mai - Comité des Fêtes de Marle
11 mai - Marle Sport Football
18 mai - Marle'Tonic



FOOTBALL

2ème Edition de la matinée RAMASSAGE des déchets du Samedi 28 Octobre 2023.

Remerciements aux enfants et aux parents venus en nombre, grâce à vous nous étions près d'une cinquantaine à joncher les rues et les points verts de la ville à la recherche du moindre déchet.

Ce n'est pas moins d'une dizaine de sacs poubelles qui ont pu être ramassés grâce à l'effort de tous.

Remerciements à la Boucherie de Marle pour la charcuterie, nous nous sommes régalés.

Remerciements également à la Mairie de Marle pour les cadeaux faits aux enfants en retour de leur bonne action.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition et avant cela n'hésitez pas à passer au stade pour venir voir nos jeunes et nos moins jeunes.

Marle Sport Football



TELETHON 2023



Cette nouvelle édition du Téléthon a permis de collecter la somme de 2 150 €.

Cet événement créé en 1987, devenu incontournable a permis à la médecine de faire un bond en avant spectaculaire dans la découverte des gènes responsables des maladies rares et évolutives.

Une quinzaine d'associations locales ainsi que quelques-unes extérieures se sont mobilisées pendant deux jours. Un programme varié, à la fois festif et sportif, avait été mis en place pour le plaisir de tous.

Je tiens à remercier tous les participants et les bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts ainsi que la ville de Marle qui a pris en charge l'assurance de la manifestation et offert des lots pour nos grilles. Mais il est possible de faire mieux en espérant une participation plus conséquente.

On peut signaler la belle performance sportive de Raphaël, éducateur de tennis, qui pendant 8 heures consécutives a fait des échanges de tennis avec différents partenaires.

Gérard Guibon

LES DÉFIBRILLATEURS DE MARLE

. Sur la Mairie : 1, Place François Mitterrand ☺E
. À la Caserne des Pompiers : Faubourg Saint-Martin ☺I
. Salle des Sports Pierre Legros : Rue Saint-Exupéry ☺ I
. Musée des Temps Barbares : Rue des Moulins ☺ I
. Salle Simone Signoret : Rue René Toffin ☺E ☺ I
. Stade de Foot : Rue René Toffin ☺ E
. Collège Jacques Prévert : 3, Rue Alexandre Servain ☺ I
. Dans les 3 Supermarchés de Marle : Carrefour Market - Leclerc Express - Aldi ☺I (pour les 3)

☺E = en extérieur / ☺ I = en intérieur



RECHARGE ELECTRIQUE



Dans un avenir proche la ville de Marle devrait voir arriver des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings de 2 supermarchés : Carrefour Market et Aldi.

Le Crédit Agricole de Marle a déjà installé une borne électrique gratuite sur son parking pour ses clients.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Population recencée en 2020 : 2219
Population recencée en 2021 : 2248

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette population de 2248 habitants sera en vigueur à compter du 1er Janvier 2024 (source de l'INSEE).

On peut remarquer que la population, malgré le Covid-19, a augmenté de 29 personnes. Ce qui reste encourageant pour les années à venir et montre une stabilisation de la population marloise.

EAU POTABLE

La qualité de l'eau est un problème récurrent depuis les années 1998, comme on pe ut le voir dans l'Editorial du Vivre à Marle de 1998 rédigé par le Maire de l'époque Mr Daudigny Yves, en le citant : « Enjeu essentiel , la qualité de l'eau potable : des essais de longue durée seront réalisés sur un nouveau forage début 1999. L'espoir est celui d'une source satisfaisante pour les nitrates avec l'obligation d'un traitement pour les pesticides. Face à l'exigence absolue de résultats, les engagements financiers exigent aussi dans ce dossier réflexions et prudence».

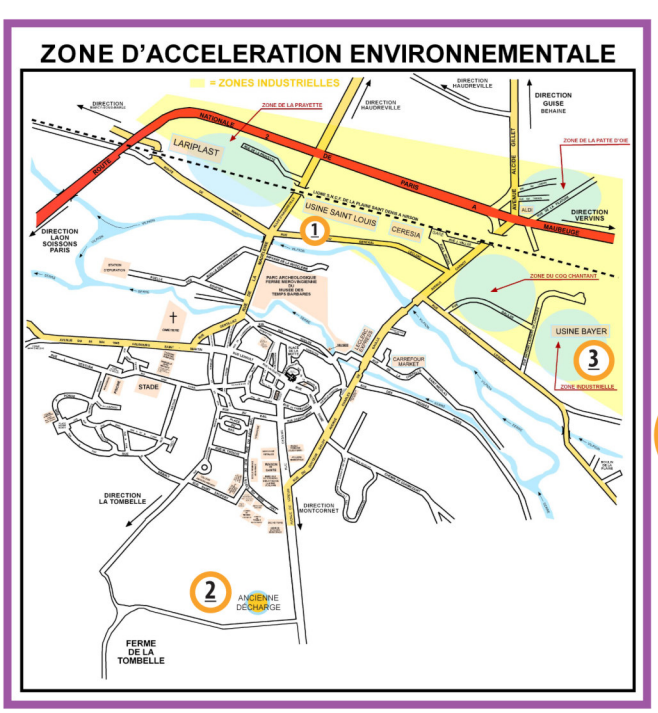
La ville de Marle va relancer une étude sur les zones des deux captages sur l'année 2024 en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Préfecture et les agriculteurs. L'eau est un bien universel et nous nous devons de préserver la qualité de celle-ci.

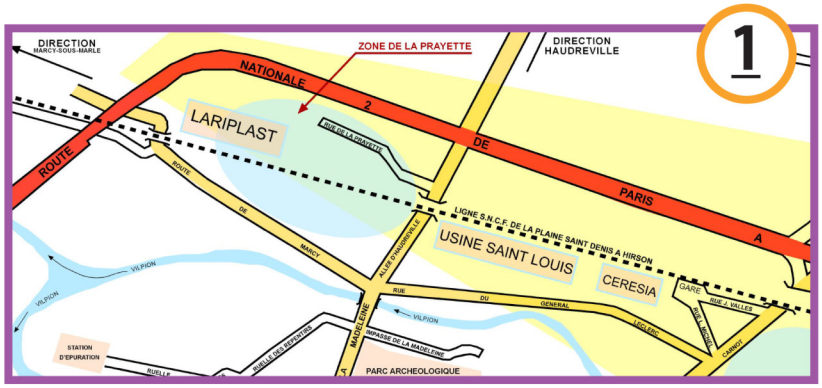
ENERGIES RENOUVELABLES

Retour sur le questionnaire pour les énergies renouvelables. Plus de 130 questionnaires sont revenus en mairie et nous tenons à vous en remercier.

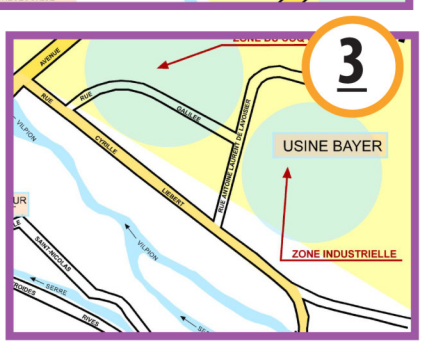
Ses principaux enseignements sont :

- **Fort intérêt pour le développement des panneaux photovoltaïques**
- **Fort intérêt pour le développement de biogaz et de la Géothermie**
- **Moins d'intêret pour le développement des éoliennes**
- **Plébiscite de la définition des zones d'accélération proposée par la commune :**
  - *** Ancienne sucrerie (1)**
  - *** Ancienne décharge (2)**
  - *** Toits des immeubles communaux (écoles, batiments, etc ...) et toits des entreprises comme Bayer (3)**









URBANISME

Une déclaration préalable de travaux, un permis de construire ou un permis de démolir est un dossier administratif qui permet au service urbanisme de votre commune de vérifier que votre projet respecte les règles du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. Elle est exigée pour tous travaux, comme le ravalement d'une façade, le remplacement d'une porte et/ou fenêtre, le remplacement des couvertures de toiture ou la construction d'une extension.

L'agent du service Urbanisme se tient à votre disposition pour toutes informations relatives au droit des sols (consultation du cadastre et du Plan local d'urbanisme). La ville a passé une convention avec la communauté de communes du pays de la Serre. Vous pouvez donc prendre contact avec ce service qui se trouve à Marle. N'hésitez pas à lui demander conseil avant d'entreprendre des travaux quels qu'ils soient.

Téléphone: 03 23 20 69 02 Adresse mail: ads@paysdelaserre.fr.

Le permis de construire - Son obtention est obligatoire pour :

- réaliser une construction sur un terrain nu,
- réaliser une construction ou des travaux ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute supérieur à 20 m²,
- réaliser des travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur,
- réaliser des travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment avec changement de destination (exemple : transformation d'un garage en chambre, installation d'un commerce).

Délai d'instruction : de 2 à 6 mois selon les services extérieurs qui seront consultés (ex : Architectes des bâtiments de France) si le dossier est complet.

La déclaration préalable - Cette autorisation est obligatoire pour tous les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire comme :

- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, modification des ouvertures),
- la réalisation d'une construction ou d'une extension comprise entre 2 m² et 20 m² inclus de surface hors œuvre brute (véranda, garage, remise, abri de jardin, piscine),
- La transformation de plus de 10m2 de Surface Hors d'Œuvre Brut (SHOB) en surface hors d'Œuvre nette (SHON) ;
- changement de destination d'un bâtiment (même si le changement de destination n'implique pas de travaux).
- la réalisation ou la modification d'une clôture,
- la division de propriété

Délai d'instruction : 1 mois, 2 mois en cas de consultation de services extérieurs si le dossier est complet.

Saisie en ligne de vos dossiers Application du Droit des Sols (ADS) : Depuis le 1er juin 2022, toutes les communes du territoire du Pays de la Serre sont en capacité de recevoir par voie électronique les demandes de permis de construire, de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme.

Les avantages de la dématérialisation : gain de temps, souplesse, transparence, économies

Une plateforme d'accès aux autorisations d'urbanisme : Pour dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction, la Communauté de communes du Pays de la Serre instruit les autorisations d'urbanisme :
tgnau49.operis.fr/paysdelaserre/gnau/#/

Cette plateforme est mutualisée à l'ensemble des communes pour lesquelles le Pays de la Serre instruit les autorisations d'urbanisme : Couvron-et-Aumencourt, Marle, Chéry-les-Pouilly, Barenton-Bugny, Crécy-sur-Serre, Verneuil-sur-serre. Les usagers peuvent créer un compte personnel (ou utiliser leur compte France Connect) et déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Si vous avez omis la déclaration des travaux : déclaration préalable ou permis de construire.

* Si vous avez omis la déclaration des travaux : déclaration préalable ou permis de construire.
Vous risquez une amende comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du Code de l'urbanisme). Si vous faites une annexe de 20 m2… faites le calcul !

ECONOMIE D'ENERGIE



Pour les économies d'électricité, suite à l'extinction de l'éclairage public la nuit, l'USEDA nous communique :
« Vous facturant au réel dorénavant, nous ne pourrons vous donner les informations sur les économies effectuées qu'au mois de mars lors de l'édition de vos factures.
C'est à cette période que notre fournisseur nous transmet vos factures d'éclairage public».

VOEUX À LA POPULATION

Nous avons décidé de faire la cérémonie des voeux le :

LUNDI 29 JANVIER 2024
à 19H00
SALLE SIMONE SIGNORET

La faire au moins une fois lors de notre mandature semble convenable.

L'OPPOSITION

« Mesdames Messieurs les Marlois,

Nous avons définitivement compris que quoi que l'on dise quoi que l'on fasse, toutes propositions ou tentatives d'actions sont rejetées systématiquement par la majorité (Le maire et son équipe) a travers d'un vote qui devient forcement majoritaire.

Le fait de tout décider et de croire que l'on a toujours raison est un management qui demain peu nous amener a de mauvaises surprises ».

Patrice Détrez.